

# **Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon**

## **séance du 16 septembre 2020**

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Date de la convocation : 7 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le seize du mois de septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Monfaucon régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la mairie sous la présidence de Monsieur Arnaud DELAIR, Maire.

Présents : Arnaud DELAIR, Stéphanie VEDELAGO, Christophe MARGONTIER, Moïse FONVIEILLE, Christophe MANTON, Christophe OTTOGALI, Martine REQUIER, Philippe LHOMENIE, Nathalie GÉROMIN,

Excusés : Thierry BORDERIE

Absents :

Représentés : Valérie FUERTES par Arnaud DELAIR

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu du 10 juillet 2020 adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : ajout de la délibération "Décision Modificative n°1 : ajustement des opérations d'ordres" approuvée à l'unanimité

### **Ordre du jour:**

Délibérations :

- Désignation des délégués au CNAS (élu et agent)
- Convention pour l'archivage avec le Centre de Gestion de la Dordogne
- Convention de participation financière au transport scolaire
- Entretien chaudières logements communaux
- Projet d'aliénation de chemins ruraux

Questions diverses :

## **Délibérations du conseil:**

### **Désignation des délégué(e)s locaux au C.N.A.S (2020 48)**

Vu l'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions régissant le fonctionnement de l'organisme pour lequel il est procédé à la désignation de délégués du CNAS

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à représenter la commune de MONFAUCON au sein du CNAS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit :

**Délégué des élus** : Arnaud DELAIR **Déléguée des agents** : Chrystelle DUFOURGT

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

### **Convention d'adhésion au service archives du Centre de Gestion de la Dordogne (2020 49)**

Monsieur le Maire rappelle les obligations de la commune en matière de conservation des archives et fait savoir à l'assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, dans le cadre de ses missions facultatives et à leur demande, ouvre aux collectivités territoriales locales un service d'aide à la gestion des archives.

Dans ce cadre, il peut effectuer :

- tris et classement des documents d'archives
- formation et conseils en archivage auprès du personnel de la collectivité
- exploitation et valorisation du patrimoine archivistique
- suivi et remises à jour régulières du classement mis en place

L'ensemble de ces prestations sera assuré à la collectivité moyennant une participation horaire de 45 euros, intervention sur site.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, unaniment,

- décide d'adhérer au service facultatif de remplacement et de renfort pour l'aide au classement de ses archives auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, (projet de convention en annexe),
- précise que les crédits nécessaires au paiement de la participation seront ouverts au chapitre du budget prévu à cet effet,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous actes et conventions révisables et révisables annuellement, pris pour l'application de la présente délibération.

### **Convention de participation financière au transport scolaire (2020 50)**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de fixer les modalités de participation financière des communes du territoire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise souhaitant apporter une aide financière aux familles, dans le cadre des inscriptions au transport scolaire.

Deux modes de participation possibles, soit par le biais d'un forfait fixe par élève, soit à hauteur d'un pourcentage du montant de l'inscription par élève.

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité opte et fixe la participation forfaitaire à 30 € par élève de la commune inscrit en primaire et en secondaire.

### **Entretien chaudières des logements communaux (2020 51)**

Dans le cadre de l'entretien annuel des quatre chaudières fioul des logements communaux, le Conseil municipal ne souhaite pas reconduire les contrats signés le 30 janvier 2017 avec la SARL LEGRAND.

Le Conseil municipal, après délibéré, décide de consulter des prestataires qui pourraient se charger de l'entretien et de la maintenance.

### **Projet d'aliénation de chemins ruraux (2020 52)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de recenser les chemins ruraux désaffectés et/ou portions de chemins, pour cession.

Cet inventaire permettra d'identifier les propriétaires portés acquéreurs, et de projeter le lancement d'une enquête publique.

Le Conseil municipal accepte le principe du projet de cession de portions de chemins ruraux et/ou chemins ruraux n'étant plus affectés à l'usage du public, ni inscrits sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

### **Décision Modificative n°1 : ajustement des opérations d'ordres (2020 53)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une erreur matérielle ressort du budget 2020 et qu'il convient d'ajuster les opérations d'ordres.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le besoin de procéder au virement de crédits suivant :

	Diminution crédits		Augmentation crédits	
Investissement Dépenses	2313/041 : opérations patrimoniales	2 500.00 €	2181	2 500.00 €
Fonctionnement Recettes	722/042 : transfert entre sections	2 500.00 €	73224 Fds Départemental des DMTO	2 500.00 €

Le Conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

Fin de la séance à 21h30.

Les membres du Conseil,

Le Maire,